

DECRET N° 2009-092 DU 23 MARS

Portant approbation du budget prévisionnel de
la Société des Industries Textiles du Bénin
(SITEX) pour l'exercice 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 eu 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et
au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition
du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des
Ministères ;
- Vu** le décret 2007-538 du 02 novembre 2007 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et
du Commerce ;
- Vu** le décret n° 90-121 du 27 juin 1990 portant approbation des statuts de
la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Société des Industries
Textiles du Bénin (SITEX) pour l'exercice 2009 tel qu'il figure en annexe à ce
décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

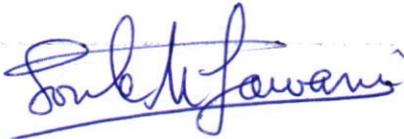
Fait à Cotonou, le 23 mars 2009.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



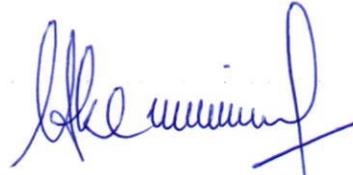
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre de l'Industrie,



Grégoire AKOFODJI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MEF 4 MIC 4 AUTRES
MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP SITEX 1 JO 1.-

REPUBLICAINE DE CÔTE D'IVOIRE
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

